

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72 portant autorisation de tombola .

n° 72

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date de publication
20 janvier 1966

Date du numéro
1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

Mme Levallois, présidente du Comité de la Croix-Rouge Française à Djibouti, est autorisée à organiser .une tombola composée de 1.000 billets à 200 FD l'un, dont le produit sera exclusivement destiné aux œuvres sociales de la Croix-Rouge.